Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_28-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 26 Février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :
Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, Mme Isabelle LOISEL, M. Lucien MONNERIE.

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Hugues DEVAUX-MARKOV à Jacques GREVES
Cécile JOURDAIN à Marylise FOIDART
Régis KERDELHUE à Pierre-Yves LE GROGNEC
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Laëtitia MELOIS à Georges THIERY

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	12 Février 2026
Date de l'affichage	13 Février 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

2026_28 Déclassement en vue d'une cession de terrain rue Marc Mouélo
Rapporteur : C. Guéguen

La présente délibération porte sur une demande de régularisation d'une Occupation du Domaine Public (ODP) ancienne par acquisition formelle d'une partie du domaine public, de 14 m² env., cadastrée CE 85p, 32 rue Marc Mouélo.

Ces 14 m² correspondent actuellement à un jardin d'agrément (accès piéton permettant la desserte de l'arrière de la parcelle CE 86). Cet accès n'étant plus affecté à l'usage du public depuis de nombreuses années, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de constater sa désaffectation de fait et de prononcer son déclassement pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260226-DEL_2026_28-DE

Les membres du Conseil Municipal seront invités, ultérieurement, à autoriser sa cession au propriétaire de la parcelle CE 85p, ou à ses acquéreurs, après accord sur le prix, et à autoriser le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette opération.

Cadastre	Surface	Description
CE 85p	14 m² env.	Accès piéton permettant la desserte de l'arrière du terrain

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 02 février 2026 ;

CONSTATE la désaffectation de fait d'une contenance de 14m² environ de la parcelle CE 85, située au droit du 32 rue Marc Mouélo, et son non usage actuel ;

PRONONCE le déclassement de ce terrain, qui de par son classement dépendait du domaine public communal, pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 27 Février 2026
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.